

Planification par la BNF des travaux immobiliers et de rénovation de certains équipements sur le site

1° La Bibliothèque nationale de France a adressé au CTLES le 20 novembre 2009, un état prévisionnel des travaux à réaliser sur la période 2010-2012 et leur montant estimatif.

Ces travaux concernent :

- Le changement du système de sécurité incendie pour un montant global de 824 000 € HT
- Le remplacement des groupes froids pour un montant global de 415 000€ HT
- La rénovation de la gestion technique centralisée pour un montant sur la période 2010-2012 de 302 500€ HT.

Le CTLES devra supporter un tiers du coût de ces travaux.

Le Conseil d'administration a été informé de ces travaux le 9 décembre 2009. Le Conseil a par ailleurs été informé de la recherche par le CTLES d'un financement auprès du département des affaires immobilières du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ce dernier n'a pas donné de suite favorable à cette demande au motif que le CTLES n'est pas une université.

Le Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD) et le contrôleur financier ont été informés de cette situation.

Le 12 mars 2010, la question du financement des travaux a été abordée à l'occasion d'une réunion de travail avec le Chef de la MISTRD.

Par un courrier du 12 mars 2010, reçu le 17 mars 2010, la Directrice du département des moyens techniques de la BNF a apporté des précisions sur le phasage et le coût des travaux de remplacement des groupes froids.

Par un courriel du 17 mars 2010, le Directeur du CTLES a demandé à la BNF de bien vouloir fournir des précisions relatives aux montants relevés dans la lettre du 20 novembre 2009 :

- le coût estimatif du changement du système de sécurité incendie est de 824 000€ HT alors que l'addition des sommes à payer sur 2010 et 2011 n'est que de 777 000 € ;
- le coût estimatif de la rénovation des groupes froids est de 570 000€ HT alors que l'addition des sommes à payer sur 2011 et 2012 n'est que de 302 500€ HT.

Cette demande est restée à ce jour sans réponse.

2° En l'état, et au regard des états prévisionnels de la BNF et de la clé de répartition du coût des travaux, le CTLes en supportant le tiers, les charges HT à inscrire au budget du CTLes sont détaillées dans le tableau suivant :

<i>Nature des travaux, y compris maîtrise d'oeuvre</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Renouvellement du système de sécurité incendie	165 667€	93 334 €	
Remplacement des groupes froids	71 667 €	66 667 €	
Rénovation de la gestion technique centralisée		11 667 €	89 167 €
Total	237 334 €	171 668 €	89 167 €

3° Le financement des travaux n'étant pas assuré, il n'est pas possible de signer, les conventions de groupement de service en vue des passations de marchés proposées par la BNF, conventions qui, en tout état de cause, compte tenu des sommes en jeu, nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'administration.